Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [8-9]

Artikel: Elèves infirmières (ers) du CHUV : baisse des salaires (VD)

Autor: sl

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277283

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'un canton à l'autre

que l'on aurait pu croire que tout était simple et facile, mais nous savons que c'est le fruit de l'intérêt vigilant que tu portes à tous, c'est aussi le résultat d'un travail considérable car, durant ces six années de présidence, tu ne t'es pas ménagée. Tu as toujours refusé de céder à la facilité, autant pour toi que pour les autres. C'est ce qui a permis au Centre de liaison de prendre l'essor que nous lui connaissons aujourd'hui ».

La nouvelle présidente, Janine Viret, nous vient de l'association Vivre au présent, association avec laquelle elle collabore depuis 1975, année de la femme. Rappelons que le journal Vivre se veut l'écoute attentive et la voix de femmes d'horizons divers, qu'il s'interroge et interroge ses lecteurs sur des sujets aussi librement choisis que librement traités. Janine Viret donc, sait ce que c'est que parler aux femmes, sait quelles sont leurs préoccupations essentielles. Avec la douceur et la fermeté qu'on lui connaît, elle saura prendre dignement la succession de Jacqueline Vouga. « C'est en forgeant qu'on devient forgeron, dit-elle lors de la passation des pouvoirs, et j'espère qu'en présidant, je deviendrai un jour présidente ».

Mais oui, Janine Viret! Vous l'êtes déjà et nous vous disons nos meilleurs vœux. (sch)

BCF DU JURA: FORMATION ET TRAVAIL

La formation professionnelle des filles est une des préoccupations majeures du Bureau de la condition féminine (BCF) du canton du Jura. Sur le thème « Quelle formation choisir », le BCF avait édité une brochure, largement diffusée dans les écoles, les offices d'orientation scolaire, etc., afin d'aider les jeunes filles à diversifier leur choix. Cet été, il a lancé une campagne d'affichage sur le même thème, qui a touché en premier lieu les écoles, mais également les endroits publics. En outre, un groupe d'accompagnement pour les jeunes filles qui font un apprentissage « masculin » a été créé.

Le BCF a également lancé un appel aux témoignages des femmes, « afin que leur travail soit connu et reconnu ». Il s'adresse aussi bien à celles qui exercent une profession qu'à celles qui travaillent dans leur foyer, à celles qui se sentent défavorisées et à celles qui s'estiment privilégiées. Témoigner, c'est montrer la nécessité des revendications ou les améliorations auxquelles il est possible d'aspirer.

Si le BCF recueille suffisamment de témoignages, il envisage leur publication, afin de révéler et de faire reconnaître le travail des femmes. Et en 1985, la Journée internationale des femmes sera fêtée autour du travail des femmes du Jura. (mh)

FUMETS D'OR AU CLUB ZONTA DE LAUSANNE

Les membres du Club Zonta de Lausanne publient cet automne un livre de cuisine pas comme les autres. Il contient les recettes favorites des zontiennes (des recettes du terroir, comme la soupe



au Salvagnin, aux recettes exotiques glanées au cours de voyages lointains, tel cet extraordinaire dessert australien « à la gaîté un peu diabolique »), un calendrier de décorations florales, d'achats saisonniers et de suggestions d'herboriste, ainsi que 30 « secrets du système D » pour alléger les soucis ménagers.

Un Club féminin comme le Zonta a besoin d'argent pour mener à bien les activités de service qui constituent sa vocation. Il doit donc trouver le moyen de faire bouillir la marmite, et la dite marmite « doit dégager une vapeur d'or », comme l'explique une des rédactrices du livre.

Vapeur d'or, mais aussi vapeur d'amitié, de cette amitié sans laquelle ce miroir des goûts culinaires des zontiennes lausannoises n'aurait jamais vu le jour.

1) Les marmites zontiennes, 80 pages, illustré par Madeline Crot. Prix: 38,50 francs. En librairie dès le mois d'octobre, ou par commande directe (frais de port: 1,50 franc) aux éditions Zonta International, case postale 2, CH-1000 Lausanne 5.

FISCALITE: VICTOIRE PARTIELLE (FR)

Comme nous l'annoncions dans notre numéro d'avril, la session de mai du Grand Conseil fribourgeois a été consacrée en grande partie à la révision de la loi fiscale. Avec 14 femmes sur 130 députés, l'assemblée législative a été obligée d'entendre le point de vue féminin sur la question fiscale. Mais, comme le disait l'une d'elles, « les femmes étaient présentes à ce débat mais pas écoutées. » Si toutes les femmes députées voulaient un changement dans le sens d'une reconnaissance de leurs droits, elles étaient pourtant loin de l'unanimité sur la façon de les exercer. Elles ont finalement remporté une victoire partielle : elles n'obtiennent pas la signature conjointe de la déclaration d'impôt, quand elles sont mariées, mais l'accès au dossier fiscal de leur mari leur a été accordé.

Par ailleurs, la femme mariée salariée pourra déduire, pour le calcul du taux d'imposition, la somme maximale de 12 000 francs sur son salaire mensuel; les indépendants un peu moins. Cela signifie concrètement que si Monsieur gagne 45 000 francs, Madame 20 000 francs, le total étant de 65 000 francs, le couple se verra imposer sur la somme totale de son revenu mais au taux correspondant à un revenu de 53 000 francs.

Divers autres dégrèvements ont été consentis sur le plan familial. Quant aux femmes divorcées, elles paieront désormais des impôts sur la pension qu'elles reçoivent de leur ex-mari au bénéfice de ce dernier qui n'aura plus à le faire. Justice? Injustice? Chacun connaît la difficulté de certains couples remariés qui ploient sous leurs pensions à verser. Une loi pas encore parfaite, donc. Mais les femmes députées ont d'ores et déjà décidé de déposer une motion pour obtenir la signature par la femme mariée de la déclaration d'impôt du couple. (bg)

ELEVES INFIRMIERES (ERS) DU CHUV: BAISSE DES SALAIRES (VD)

Les élèves de l'Ecole de soins infirmiers du CHUV (Chantepierre) touchaient jusqu'à l'automne dernier une « contribution à la formation » qui augmentait progressivement jusqu'à atteindre 1 336 francs la troisième année. Elles (ils) n'ont plus droit désormais qu'à une allocation uniforme de 540 francs par mois, sauf celles (ceux) qui étaient déjà en deuxième ou troisième année au moment où la modification est interve-

d'un canton à l'autre

nue, et qui restent au bénéfice de l'ancien statut jusqu'à la fin de leurs études. Le journal de l'OFRA *A tire d'elles* s'était ému dans son numéro de mars de cette dégradation des revenus des élèves infirmières(ers).

La section vaudoise de l'ADF a entrepris une enquête sur ce sujet auprès de M. Albert Chauvie, secrétaire général du Département de l'Intérieur et de la santé publique, ainsi que de plusieurs écoles du canton. Au reproche formulé par A tire d'elles, selon lequel les élèves auraient été placés devant le fait accompli sans préavis, M. Chauvie répond qu'il y a eu information progressive dès la date où la décision a été prise (juin 1983). Seuls, les élèves commençant leur première année à l'automne 1983 ont été placés devant des difficultés financières imprévues en prenant connaissance du nouveau règlement en septembre.

Le journal de l'OFRA accusait le Département de la santé publique d'engager des employés(e) à des conditions financières modifiables, donc non garanties. M. Chauvie rétorque que les élèves reçoivent, non pas un salaire de professionnels, mais une allocation; dans le cas contraire, les hôpitaux pourraient les envoyer dans tel ou tel service selon les besoins, ce qui pourrait nuire à leur formation.

Par ailleurs, la réduction du montant versé à 540 francs correspond à une uni-

formisation avec la pratique des autres écoles du canton.

Un des problèmes soulevés par A tire d'elles reste en tout cas posé: « Les élèves devront-ils s'endetter pour pouvoir terminer leurs études? » De toute évidence, 540 francs, c'est peu pour vivre, surtout quand les parents ne peuvent pas contribuer à l'entretien. M. Chauvie promet que le système de bourses déjà existant sera développé. « C'est sur ce dernier point, conclut Odide Jaeger, présidente de l'AVDF, que nous devons rester attentives ». (sl)

« SCHOENFILLE » A GENEVE

« Elles sont bien bonnes, nos « Trudis! », s'exclament les auteurs d'une enquête en terrain genevois sur la situation des « Schönfilles » engagées traditionnellement dans des familles comme « aides de ménage ». Un terme pudique qui recouvre plus souvent une réalité de travailleuse à temps complet qu'un stage de formation dont le but est l'apprentissage du français.

Pour un salaire dérisoire estimé à 4,20 francs de l'heure, ces adolescentes ac-

complissent un travail hebdomadaire oscillant entre 48 et 55 heures... Difficile à 16 ans de se plonger encore dans une grammaire française en fin de journée!

Seul, un réaménagement juridique de leur contrat de travail permettrait de garantir à ces jeunes filles ce qu'officiellement les autorités cantonales appellent « un stage éducatif ».



Dessin de Pécul

La commission est nommée, les travaux avancent à petits pas. Encore faut-il qu'intervienne au sein des familles d'accueil un changement de rapports profond avec ces précieuses « volontaires » sans lesquelles la carrière professionnelle de Madame serait bien compromise... (mm)

Les jeunes filles suisses allemandes, par A. Gœhner, F. Guye et D. Baud. Annales du Centre de recherche sociale N° 17 — I.E.S. — Genève

